

## APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 23 JANVIER 2020

### RETRAITES - LPPR - PRÉCARITÉ : les personnels de l'ESR ne sont pas dupes !

La mobilisation contre la réforme des retraites se poursuit, marquée par de puissantes grèves et manifestations et une diversification des modalités d'action. Cette mobilisation historique bénéficie d'un large soutien de la population, attesté par les récents sondages d'opinion, et appuie la détermination de toutes et tous à s'opposer au projet de réforme des retraites.

#### ***Exigeons le retrait de la réforme des retraites !***

Les deux projets de loi rendus public le 10 janvier n'ont fait que confirmer l'ampleur des dégâts qui se profilent. Les objectifs gouvernementaux sont clairs : faire baisser le montant des pensions et reculer encore l'âge de départ en retraite. Un véritable hold-up sur le système de protection sociale est en cours. Tout le monde sera perdant. L'annonce du retrait provisoire de l'âge pivot à 64 ans n'a pas longtemps fait illusion. Non seulement il n'a pas été retiré, mais le Premier ministre (lettre du 11 janvier) invite les organisations syndicales à réfléchir à des propositions pour la conférence de financement dont les conclusions doivent être rendues en avril, sans toucher ni aux cotisations patronales ni aux pensions ! Véritable quadrature du cercle à laquelle invite le Premier ministre le tout à enveloppe constante cantonnée à 14 % du PIB pour un nombre de retraités-es qui ne va cesser d'augmenter. La "règle d'or budgétaire" contenue dans l'avant-projet de loi organique contribuera de plus à réduire l'ensemble des prestations sociales relevant du périmètre des Lois de Finances de la Sécurité Sociale. Les femmes sont les grandes perdantes si on considère notamment les mesures annoncées sur la réversion qui nuisent à leur indépendance ainsi que la faiblesse de leur rémunération moyenne par rapport à celles des hommes.

**Un seul mot d'ordre possible : retrait de la réforme des retraites par points et maintien du calcul des pensions sur la base des 75 % du salaire des six derniers mois !**

#### ***Nous ne sommes pas dupes des annonces de la Ministre !***

Dans l'enseignement supérieur, la future loi de programmation de la recherche est en chantier pour une présentation d'un projet annoncée pour le mois de février. Frédérique Vidal qui présentait ses vœux ce mardi en a dévoilé officiellement quelques contours. Parmi les annonces : une revalorisation des rémunérations des jeunes chercheur-es jusqu'à hauteur de 2 SMIC, soit 26 M d'euros pour les débuts de carrière, et 92 M d'euros pour une revalorisation indemnitaire. Bien loin des 2,41 milliards chiffrés comme nécessaires à une revalorisation générale dans les [rapports préalables à la rédaction du projet de loi](#) !

La Ministre promet ainsi de donner d'une main à quelques-un-es, une partie seulement de ce que le projet de réforme des retraites aura pris à tous et toutes de l'autre... un tour de passe-passe dont nous ne sommes pas dupes. Le MESRI prévoit d'aboutir à 4 milliards d'euros d'économie sur la masse salariale en 2036, au rythme de moins 267 millions d'euros par an, du fait de la baisse des cotisations pour les pensions civiles de 85,38 % à 28,12 % [voir l'article de Marc Champesme dans [le numéro 679 du mensuel](#) (p. 26)]. Ce sont ces économies qui financeront les revalorisations ! Cette loi ne doit pas être utilisée pour faire passer une réforme des retraites, qui lèserait particulièrement les enseignant-es-chercheur-es recruté-es tardivement.

**Revalorisation ET emploi scientifique ne peuvent être dissociés et il ne saurait être question de choisir entre les deux options.**

Aujourd'hui, la mobilisation dans l'ESR contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche mobilise des milliers de personnels et d'étudiant-es ne cesse de prendre de l'ampleur. Au-delà des questions

de salaires et d'emploi, les conditions d'exercice du métier et les statuts des enseignant·es-chercheur·es sont remis en cause : mise en concurrence et évaluation permanente, explosion des primes et amplification de la gestion sur projet. Déréglementation et dérégulation semblent annoncées comme les principes fondateurs du projet gouvernemental, en lien avec la loi de transformation de la fonction publique de 2019 et l'ordonnance de 2018 sur les regroupements.

Le SNESUP-FSU exige dans les plus brefs délais la transparence sur la globalité des arbitrages rendus par le gouvernement et sur le financement des mesures annoncées.

Il appelle à se mobiliser pour :

- ➔ le retrait de la réforme des retraites par points, le maintien du calcul des pensions sur la base des 75 % du salaire des 6 derniers mois ([voir tracts](#)) et l'amélioration du système actuel ;
- ➔ une loi ambitieuse soutenant un véritable service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et s'attendant à résorber massivement la précarité qui affecte de plus en plus de personnels.

**Le SNESUP-FSU défend le principe d'une loi de programmation ambitieuse qui s'appuierait sur :**

- la revalorisation des rémunérations de toutes et tous ;
- un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires toutes catégories confondues à hauteur de 6000 créations par an pendant 10 ans ;
- le dégel immédiat de tous les emplois vacants ;
- la fin de la politique de précarisation -en particulier du recours massif aux vacataires- l'ouverture aux vacataires des droits sociaux et la mise en place d'un plan de titularisation des contractuel·les ;
- une réelle augmentation du financement public de l'ESR : 3 milliards d'€/an pendant 10 ans pour atteindre l'objectif de 1% du PIB pour la recherche publique et 2 % du PIB pour l'enseignement supérieur ;
- une augmentation significative des dotations de base des laboratoires de recherche.

Le SNESUP-FSU appelle à organiser des assemblées générales à la fois sur la réforme des retraites et sur la future LPPR, à faire connaître nos revendications et les mettre en débat. La pression doit également être maintenue pour défendre une formation ambitieuse des enseignant·es.

Il invite les collègues, actif·ves ou retraité·es, à débattre des moyens d'action les plus pertinents pour élargir la mobilisation (manifestations, *die in*, chorégraphies, perturbation des vœux, retraites aux flambeaux, report des examens, rétention des notes, grève y compris reconductible, refus des heures complémentaires prévues...) et à informer les étudiant·es sur les projets en cours.

Il appelle à s'engager dans des actions de grève et de convergences interprofessionnelles, de soutien – en particulier, financier - et d'échanges avec les autres secteurs mobilisés, en particulier le secteur de la santé.

Il invite à se rendre à la coordination nationale organisée à Paris les 1<sup>er</sup> et 2 février et à faire remonter à [vie.syndicale@snesup.fr](mailto:vie.syndicale@snesup.fr) les diverses motions votées et informations sur les mobilisations afin de les partager largement. ■

**Le SNESUP-FSU appelle à être massivement en grève et dans les cortèges notamment le vendredi 24 janvier et lors des prochains temps forts qui seront portés à l'agenda par l'intersyndicale interprofessionnelle.**

**Vote : 23 pour, 2 abstentions**